

MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Alpes de Haute Provence est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie (en présentiel ou à distance) à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Pour la sixième année consécutive, le nombre de **dossiers déposés a fortement reculé : -15 %** pour 302 demandes. Cette baisse est moins importante par rapport à la région PACA (-26 %) et qu'au national (-24 %) mais les tendances long terme sont équivalentes partout. Ce recul a été très notable lors du premier confinement sanitaire.

Le taux de redépôt pour 2020 est de 37,5%, reste bien maîtrisé et est le plus faible de la région. Parmi les motifs des redépôts, 35 % proviennent d'une baisse de ressources, 26% après un moratoire et 20% après avoir obtenu un rétablissement personnel.

Recevabilité et orientation

En 2020, la commission a examiné et orienté **tous** les dossiers dans un délai de 3 mois. 261 dossiers ont été soumis à la commission en 2020 dont 7,5 % ont été déclarés irrecevables, soit 22 dossiers. Ce taux apparemment élevé se justifie dans plus de 80 % des situations par un statut professionnel inéligible ou une absence de surendettement. Seuls 4 dossiers ont été écartés pour absence de bonne foi.

264 dossiers ont été orientés dont 47 % vers des rétablissements personnels et 53 % vers des réaménagements de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (sur les dossiers traités en 2020)

Conciliation : ne concerne que 8 % des dossiers, dans les trois quarts des cas, la vente du bien est préconisée, la commission estimant que c'est le seul moyen pour que les débiteurs puissent sortir de leur situation de surendettement.

Mesures d'effacement total : taux à 38 %, en baisse de 3 points par rapport à 2019 et en recul de 5 points par rapport à la région.

Mesures imposées avec ou sans effacement : taux de 36 % en baisse de 2 points par rapport à 2019 et en recul de 3 points par rapport à la région

Ces baisses sont compensées par la forte hausse des dossiers clôturés (+5 points par rapport à l'année dernière).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de mesures pérennes est de 72,7%, en baisse de 5,6 points par rapport à l'année dernière. Or notre taux de clôture de dossiers est de 8,5 % notamment en raison d'un manque de complétude. Avec un taux de 3,45% en 2019, la commission affichait un taux de solution pérenne de 78,3%

Les mesures provisoires (7 %) sont faites principalement dans les cas de vente immobilière, moratoire de 24 mois pour laisser le temps de vendre le bien ; accessoirement suite à une décision de justice.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échanges sur les pratiques de la Commission avec les juges de Digne les Bains et de Manosque
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		La BDF ne participe pas aux réunions, mais indique via un lien automatisé aux commissions les dossiers dans lesquels les débiteurs ont bénéficié de la procédure de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	En raison des confinements et mesures barrières successives, nous n'avons pu réaliser de réunion avec nos partenaires sociaux qui par ailleurs ne sont toujours pas dotés du matériel adéquat pour des formations en webinaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas de convention
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas de réunion organisée en 2020
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Pas de réunion dédiée sur les particuliers mais des échanges réguliers avec la profession bancaire y compris sur des situations individuelles
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Poursuite a minima compte-tenu des mesures de confinement, avec de nombreux reports, 5 actions menées pour 169 personnes en 2020

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à évoquer des points de procédure ou d'interprétation de textes, d'analyser le profil des jugements par rapport au national, les motivations des juges lorsque le jugement abouti à une suspension d'exécution. Des contacts réguliers sont maintenus avec les greffes et les 2 juges. À noter au titre de l'année 2020, le changement d'un mandataire judiciaire au titre des rétablissements personnels.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Un protocole national d'échanges automatisés est en place. Dans le cadre de la loi ALUR, nous constatons l'absence de dossiers concernés et d'information dans les dossiers déposés si un accord a été pris avec le bailleur.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission peut préconiser des actions à mener comme un relogement ou un accompagnement budgétaire mais qu'en est-il en cas de non mise en œuvre par le débiteur ? la définition de l'absence de bonne foi est centrée sur la base déclarative

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les effets de la crise sanitaire et économique : une part des dépôts n'est pas étayée par une baisse de ressources ou une augmentation des charges.

Comment traiter les situations, rares, de biens rendus inaliénables par des clauses ?

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

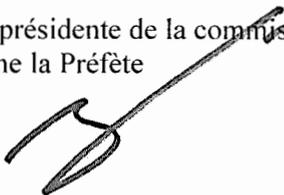
Un effet calendaire à étudier : la commission se tient toutes les fins du mois. La recevabilité parvient aux débiteurs et aux créanciers après les échéances qui sont soit prélevées, soit rejetées ajoutant autant de frais.

Les différences de montants sur les créances à la suite de rachats : le secrétariat peut constater des différences de montant au fil de l'avancement de la procédure en cas de rachats de créances. Le secrétariat est en relation avec le créancier connu du débiteur lors de la constitution du dossier.

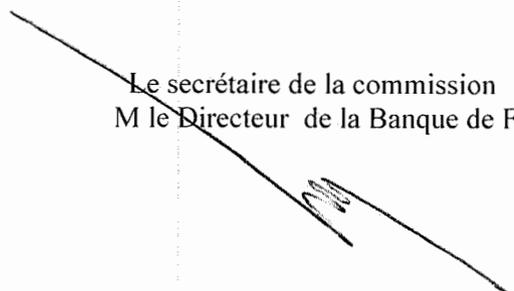
Les relations avec les notaires : la commission peut préconiser des ventes de biens mais il est constaté une demande quasi systématique par les notaires d'une autorisation de procéder à cet acte alors qu'ils disposent du plan fourni par le débiteur. Une communication nationale serait souhaitable.

Date : le 9 février 2021

La présidente de la commission
Mme la Préfète



Le secrétaire de la commission
M le Directeur de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	357	302	-15,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	39,95%	37,46%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,88%	7,22%	
Dossiers décidés recevables par la commission	343	261	-23,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,08%	10,73%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	25	23	-8,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	28,00%	39,13%	
Dossiers orientés par la commission	347	264	-23,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,28%	48,11%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,65%	45,45%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,31%	1,14%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,04%	53,41%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	377	307	-18,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	3,45%	8,47%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,63%	7,49%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,38%	38,44%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,59%	0,98%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,49%	8,14%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,18%	2,93%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,31%	5,21%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,46%	36,48%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,77%	29,64%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	20,16%	18,57%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,69%	6,84%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,92%	71,99%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	3	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7%	6%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38%	43%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	8%	6%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36%	39%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
ALPES DE HAUTE PROVENCE	Dettes financières	8 420	221	984	75,0%	83,7%	17 240	4,0
	dont dettes immobilières	3 853	37	71	34,3%	14,0%	76 148	2,0
	dont dettes à la consommation	4 342	198	760	38,7%	75,0%	14 473	3,0
	dont autres dettes financières	225	120	153	2,0%	45,5%	1 073	1,0
	Dettes de charges courantes	1 321	208	788	11,8%	78,8%	2 926	3,0
	Autres dettes	1 488	143	282	13,2%	54,2%	2 028	1,0
	Endettement global	11 229	264	2 054	100,0%	100,0%	19 877	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
PACA	Dettes financières	286 431	7 165	35 089	67,9%	86,1%	16 416	4,0
	dont dettes immobilières	127 377	983	1 558	30,2%	11,8%	105 848	1,0
	dont dettes à la consommation	152 337	6 541	28 850	36,1%	78,6%	14 082	3,0
	dont autres dettes financières	6 717	3 748	4 681	1,6%	45,0%	921	1,0
	Dettes de charges courantes	60 609	6 253	20 060	14,4%	75,1%	3 432	2,0
	Autres dettes	74 818	4 362	9 077	17,7%	52,4%	2 250	2,0
	Endettement global	421 859	8 326	64 226	100,0%	100,0%	21 172	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

